

**ARRETE N° 124/2025
CÉRÉMONIE OFFICIELLE
DU 11 NOVEMBRE 1918**

Le Maire de la Commune de Chaumes-en-Brie,

Vu le code de la route et notamment les articles R.411-8 et 411-25,

Vu les articles L. 2213-1 à l'alinéa 2 de l'article L. 2213-4, du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement,

Vu l'article L.511-1 du code de la sécurité intérieure,

Vu l'alinéa 6 de l'article 2213 du code général des collectivités territoriales autorisant le dépôt temporaire sur la voie publique,

Considérant qu'en raison du 107^{ème} Anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, il importe de prendre des mesures afin d'en assurer le bon déroulement et de réglementer la circulation et le stationnement Place du Maréchal Foch, le mardi 11 novembre 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : - À l'occasion du 107^{ème} Anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 qui se déroulera le mardi 11 novembre 2025 à partir de 14h00 devant le monument aux morts, la circulation et le stationnement seront interdits et réputés gênants, Place du Maréchal Foch dès le lundi 10 novembre 2025 à partir de 18h00 jusqu'au mardi 11 novembre 2025 à 16h00.

ARTICLE 2 : - La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : - Le balisage sera installé dès le vendredi 07 novembre 2025, et retiré le mardi 11 novembre 2025 à 13h00.

ARTICLE 4 : - La Gendarmerie Nationale pourra être amenée à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique. Ils pourront également faire procéder à l'enlèvement des véhicules restés en stationnement sur les emplacements interdits à l'article 1^{er}, et dont les dépenses seront à la charge du contrevenant.

ARTICLE 5 : - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de **DEUX MOIS** à partir de son affichage.

ARTICLE 6 : - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Chaumes-en-Brie
- Messieurs les Chefs de Corps des Sapeurs Pompiers de Chaumes en Brie et de Guignes-Rabutin
- Monsieur le Directeur des Services Techniques

Fait à Chaumes-en-Brie, le 20 octobre 2025

Jean-Philippe Lachal
Directeur des Services Techniques



Date d'affichage :

Date de notification :

Date de désaffichage :